

LA FERTE ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

18 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 25

OBJET

Désignation de conseillers (Registre Electoral Unique)

Pour : 25 Contre : 0

Abstentions: 0

Transmise en sous-préfecture le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS

L'an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents:

M. Julien CAYZAC M. Laurent PERTHUIS

Etaient Absents-excusés :

M Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN.

<u>DESIGNATION DE CONSEILLERS</u> (<u>REGISTRE ELECTORAL UNIQUE</u>)

Madame le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2019, le Répertoire Electoral Unique (REU) est en vigueur et a mis fin à la révision annuelle des listes électorales.

Pour la gestion des listes électorales chaque commune du département doit constituer une commission de contrôle prévue par l'Art.L.19 nouveau du Code Electoral. Elle est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Il convient de désigner les cinq conseillers municipaux qui siègeront dans cette commission.

VU la Circulaire Ministérielle du 12 juillet 2018.

CONSIDERANT la nécessité de désigner cinq conseillers municipaux, à savoir :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

No	2020	VI	55
----	------	----	----

DESIGNE:

- Marie Solange GRILOT
- Alain SOUDET
- Fleurine BOCQUILLON

Parmi les conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

DESIGNE:

- Stéphane LE PECULIER,
- Camille CRONIER

Parmi les conseillers municipaux de la deuxième liste.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire Mariannick MORVAN P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DESIGNATION DE CONSEILLERS (REGISTRE ELECTORAL UNIQUE)

Debe de décision 24/06/2020

Date de décision: 24/06/2020

Date de réception de l'accusé 01/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 6_55

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200624-6_55-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 55 DELIBERATION DESIGNATION DE CONSEILLERS (REGISTRE

ELECTORAL UNIQUE).pdf (99_DE-091-219102324-20200624-6_55-

DE-1-1_1.pdf)